



Le 22 juin 2026
Val d'Or

Madame Kateri Champagne-Jourdain
Ministre des Ressources naturelles et des forêts
cc. Ian Lafrenière, Ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit

[PAR COURRIEL]

Objet : Respect des droits des Premières Nations et des conditions essentielles à tout développement sur leur Territoire ancestral

Madame la Ministre,

Nous, Chefs Anishnabe, souhaitons vous interpeller directement quant aux enjeux soulevés par l'attribution de claims miniers et le développement de projets sur nos territoires ancestraux non cédés.

Par la présente, nous tenons à exprimer clairement que toute forme de développement qui ne respecte pas les conditions minimales en matière de développement sur nos Territoires, telles déterminées par nos gouvernements dans l'exercice de notre droit à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale, et par conséquent, qui ne fait pas l'objet d'une consultation suffisante et adéquate ni de l'obtention du consentement préalable, libre et éclairé des Premières Nations concernées, fera face à une opposition ferme de nos Nations.

Les situations récentes, notamment en ce qui concerne le projet Novador, démontrent que ces conditions ne sont pas systématiquement respectées. Cette approche soulève de sérieuses préoccupations quant au respect de nos droits et titres ancestraux, ainsi qu'aux obligations constitutionnelles du gouvernement du Québec en matière de consultation et d'accommodement. Toute approche excluant ou marginalisant nos gouvernements ne peut mener à des projets durables ni à la prévisibilité recherchée par les investisseurs.

Nous rappelons que nos territoires ne sont ni vacants ni disponibles sans notre participation. Ils sont au cœur de nos identités, de nos cultures, de nos modes de vie et de nos responsabilités envers les sept générations futures.

Nous réitérons donc que les Premières Nations doivent occuper une place déterminante dans les processus décisionnels relatifs à l'attribution des claims miniers et au développement de projets sur leurs territoires. Le régime actuel, permettant l'octroi de droits sans notre participation pleine et entière en amont, n'est pas acceptable et doit être revu.

Nous appelons donc le gouvernement du Québec à adopter une approche fondée sur le respect, le dialogue et la pleine et entière reconnaissance des droits des Premières Nations. Cela exige la mise en place de processus de consultation rigoureux en amont de toute décision, une prise en compte réelle des positions des Nations concernées et la reconnaissance de leur rôle décisionnel dans tout projet affectant leur Territoire.

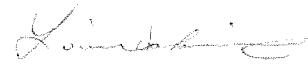
À cet égard, la poursuite de la délivrance d'autorisations pour des travaux à impacts (ATI) sans le consentement préalable, libre et éclairé des Premières Nations, qui passe notamment par le respect des conditions minimales essentielles déterminées par la Nation, est inacceptable et constitue une atteinte directe à nos droits. Cette pratique doit cesser.

Nous appelons donc le gouvernement du Québec à adopter une approche fondée sur le respect et la réconciliation.

Nous croyons qu'un développement responsable et durable est possible. Toutefois, celui-ci ne peut se faire sans la participation active et le consentement des Premières Nations.

Nous demeurons disponibles pour poursuivre les échanges et travailler à l'établissement d'un cadre respectueux, prévisible et mutuellement bénéfique.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.


Lucien Wabanonik, Chef de la Nation Anishnabe de Lac Simon


Verna Polson, Grande-Cheffe du Conseil tribal de la Nation algonquine anishinabeg


Casey Ratt, Chef, Mitchikanibikok Inik (Algonquins de Barriere Lake)


Chantal Kistabish, Cheffe de la Première Nation Abitibiwinini


Lance Haymond, Chef de la Première Nation de Kebaowek


Steeve Mathias, Chef de la Première Nation de Longue-Pointe